

TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

**APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES TARIFS RELATIFS AUX
PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE PROPRETE SUR LE PERIMETRE DU
CONSEIL DE TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE**

La Direction de la Propreté et du Cadre de Vie facture :

- La mise à disposition de dispositifs de collecte et de traitement de déchets recyclables lors de manifestations,
- Les prestations générées ou demandées par les usagers en matière de collecte des déchets et/ou de propreté.

Il est donc nécessaire de délibérer sur la mise à jour de la grille tarifaire liées à ces prestations ainsi que sur la clause de révision de prix applicable chaque année.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 17 Décembre 2020

16775

■ Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de territoire de Marseille Provence

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 28 mars 2011 et 18 juillet 2014, il a été approuvé la détermination de tarifs visant à facturer :

- la mise à disposition de dispositifs de collecte et de traitement des déchets recyclables lors de manifestations,
- les prestations générées ou demandées par les usagers en matière de collecte des déchets et/ou de propreté.

Egalement, suite à la réorganisation du Pôle Propreté et le transfert à la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie des missions liées à la collecte sélective, toutes les prestations liées à la collecte sélective et à la propreté ont été regroupées dans une même base de tarification.

Par délibération du 13 décembre 2018, il a été convenu de réviser l'ensemble de ces tarifs par une formule de révision annuelle, sans qu'il soit nécessaire de délibérer chaque année sur de nouveaux tarifs

Il convient aujourd'hui de mettre à jour la grille tarifaire et de définir la clause de révision de prix qui s'appliquera chaque année à cette grille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille-Provence du 15 décembre 2020 ;

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et propreté
- Qu'il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la formule de révision de prix applicable à cette grille tarifaire

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'abrogation de la délibération du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018

Article 2 :

Sont approuvés les tarifs ci annexés relatifs aux prestations de collecte et de propreté réalisés par la Direction de la Propreté et du Cadre de Vie du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Article 3 :

Est approuvée la révision des tarifs des prestations ci annexés selon la formule de variation annuelle suivante :

Variation annuelle de l'année N = ((coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-2) - (coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-3)) / (coûts complets à la tonne en HT tous flux année N-3)

Les coûts complets à la tonne utilisés pour cette révision sont issus du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du territoire Marseille Provence.

La date d'actualisation des tarifs est fixée au 1er janvier de chaque année.

Article 4 :

Pour les prestations de propreté, les recettes correspondantes seront constatées au budget de l'EST Marseille Provence, section fonctionnement du Conseil de Territoire Marseille Provence : Nature 70688 fonction 7222 Gestionnaire 3DPU

Article 5 :

Pour les prestations de collecte, les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe de collecte et traitement des déchets, section fonctionnement du Conseil de Territoire Marseille Provence

Nature 70688 fonction 7212 Gestionnaire 3DPUA

Article 6 :

Ces dispositions s'appliquent jusqu'à la nouvelle délibération du Conseil de la Métropole.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Stratégie de réduction et
Traitement des déchets

Roland MOUREN

Direction de la Propreté
49, Avenue du Docteur Heckel
13011 Marseille

Détail des éléments de tarification pour l'enlèvement d'office et manifestation

Tarifs du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 TTC

N°	Type de Prestation	Prix unitaire en € TTC	unité
1.1	Mise à disposition d'une mini-benne de collecte (3 à 5 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	130,00	heure
1.2	Mise à disposition de NUIT D'UNE mini-benne de collecte (3 à 5 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	139,46	heure
1.3	Mise à disposition Dimanche ou jour férié d'une mini-benne de collecte (3 à 5 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 1 chargeur)	179,04	heure
2.1	Mise à disposition de jour d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	179,04	heure
2.2	Mise à disposition de nuit d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	188,48	heure
2.3	Mise à disposition dimanche et jours fériés d'une benne de collecte à compaction (7 à 14 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	196,73	heure
3.1	Mise à disposition de jour d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	230,58	heure
3.2	Mise à disposition de nuit d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	244,63	heure
3.3	Mise à disposition dimanche et jour férié d'une benne de collecte à compaction (15 à 18 m ³) avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	308,83	heure
4.1	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse de jour avec chauffeur	113,05	heure
4.2	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse de nuit avec chauffeur	122,49	heure
4.3	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse dimanche et jour férié avec chauffeur	131,93	heure
5.1	Mise à disposition de jour d'une petite balayeuse (maxi 4.5 m ³) avec chauffeur à l'heure	81,02	heure
5.2	Mise à disposition de nuit et jour férié et dimanche d'une petite balayeuse (maxi 4.5 m ³) avec chauffeur à l'heure	86,69	heure
5.3	Mise à disposition de jour d'une balayeuse poids lourd avec chauffeur	106,51	heure
5.4	Mise à disposition de nuit, dimanche et jour férié d'une balayeuse poids lourd avec chauffeur	131,04	heure
6.1	Mise à disposition de jour d'une petite laveuse avec chauffeur et lanceur à l'heure	113,05	heure
6.2	Mise à disposition de nuit, dimanche et jour férié d'une petite laveuse avec chauffeur et lanceur à l'heure	128,18	heure
6.3	Mise à disposition de jour d'une laveuse poids lourd avec chauffeur et lanceur	142,26	heure
6.4	Mise à disposition de nuit, dimanche et jour férié d'une laveuse poids lourd avec chauffeur et lanceur à l'heure	188,36	heure
7.1	Mise à disposition d'une benne entrepreneur de - de 3,5 tonnes, de jour , avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	124,36	heure
7.2	Mise à disposition d'une benne entrepreneur de - de 3,5 tonnes, nuit, dimanche et jour férié , avec équipage (1 chauffeur et 2 chargeurs)	165,89	heure
8	Enlèvement d'affiche sur mobiliers urbains et évacuation des déchets au m ²	3,73	m ²

N°	Type de Prestation	Prix unitaire en € TTC	unité
	Coût d'intervention du personnel supplémentaire		
9.1	Agent d'exécution (intervention de jour)	37,67	heure
9.2	Agent d'exécution (intervention de nuit)	58,58	heure
9.3	Agent d'exécution (intervention Dimanche et jour férié)	45,22	heure
10.1	Agent de Maîtrise (intervention de jour)	45,22	heure
10.2	Agent de Maîtrise (intervention de nuit)	69,66	heure
10.3	Agent de maîtrise (intervention Dimanche et jour férié)	52,75	heure
11	Mise à disposition d'un bateau avec équipage pour le nettoyage d'un port	103,72	heure
12	mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson de 15m ³	144,53	nb
13	mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson de 30m ³	144,29	nb
14	paire de gants en cuir	8,53	nb
15	pelle à grain emmachée	17,96	nb
16	balai type cantonnier emmanché	12,63	nb
17	balai voirie emmanché	7,07	nb
18	pince à déchets	10,52	nb
19	paire de gants dit atelier tricotés et enduits	1,57	nb
20	mise à disposition, enlèvement et vidage d'un caisson de 7m ³	143,28	nb
21	mise à disposition et retrait d'un bac de 660L	39,60	nb
22	Non restitution d'un bac de 660L	130,00	bac
23	prestation de lavage d'un bac de 660L	16,89	nb
24	mise à disposition d'un carton de 200 sacs de 110L	29,06	nb
25	Coût du traitement des ordures ménagères	61,18	m ³
26	Mise en place, retrait, collecte avec traitement de PAV Verre	206,47	colonne
27	Collecte et traitement de PAV Verre (déjà implanté) par collecte et par colonne	154,22	nb
28	Mise en place, retrait, collecte avec traitement de PAV Biflux	239,14	colonne
29	Collecte et traitement de PAV Biflux (déjà implanté) par collecte et par colonne	186,89	nb
30	Mise en place et retrait de Bac jaune par PEC de 4m ³ par tranche de 9 bacs	128,77	nb
31	Collecte en PEC de 4m ³ avec équipage par tranche de 9 bacs	320,66	nb
32	Collecte en PEC de 4m ³ avec équipage pour 10 bacs et plus	841,30	nb
33	Coût de traitement de bac jaune	11,37	bac
34	Sac d'absorbant (terre de Diatomée)	10,91	nb
35	Sable	34,10	tonne
36	Frais forfaitaire déplacement	51,56	